



EDuCaTioN NaTioNalE

Trimestriel - Abonnement : 3€ - Le n° : 1€ - Imprimé au SCS CFDT Orléans - Dr de publication Michel de PEYRET
✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS ☎ 02 38 22 38 59 - CPPAP 1021 S 07551 - ISSN 1280-0929

Bulletin Académique n° 186 de septembre 2018

Ni Gaulois, ni fossiles !

A la rentrée, les propos présidentiels sur les Gaulois « *réfractaires au changement* » ont été largement commentés pour leur caractère provocant et, à plus d'un titre, leur stupidité. Car « *nos ancêtres les Gaulois* » ont bien prouvé leur aptitude à se fondre aussi bien dans les populations préexistantes que dans les multiples et envahissantes peuplades romaines et « *barbares* » traversant ou s'établissant dans notre pays.

Mais laissons là ces rideaux de fumée qui nous empêchent de parler des fameux changements que ce gouvernement veut imposer en présentant ses réformes comme des améliorations. Si justement elles sont rejetées, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas dans la voie du progrès mais dans celle de la régression et ne favorisent que le pire : autoritarisme, abandon du dialogue social, « *évaluationnisme* » et défiance, entraînant repli sur soi et individualisme, mépris de l'intérêt collectif et de la justice sociale, renoncement à une véritable politique écologique, compétition, ultralibéralisme, loi du plus fort, loi de la jungle...

La réforme du lycée imposée de façon précipitée et sans concertation avec les représentants des personnels met en difficulté les agents et les élèves. Elle n'obéit qu'à une vision passéiste du métier d'enseignant, recentré sur le triptyque « *1 heure = 1 discipline = 1 classe à 35 élèves* » ! Toutes les modalités de travail pédagogique innovantes rejoignent en cortège la liste des réformes ratées et le grand cimetière des progrès possibles (comme l'aménagement des rythmes scolaires ou la rénovation de la voie professionnelle).

La suppression en 2019 de 2 600 postes d'enseignants du 2nd degré (alors que nous manquons déjà de profs) et de 400 d'agents administratifs s'ajoute à cette politique éducative profondément méprisante et très éloignée des exigences de formation des citoyens de demain. C'est pourquoi, sur les principaux sujets de préoccupations de la période, nous proposons une série de journées de réflexion (pp. 2 et 3) ouvertes à tou·te·s.

Parce que l'Éducation Nationale, le Supérieur, l'enseignement agricole et la Recherche publique ne méritent pas d'être fossilisés, il faut - plus que jamais - porter et faire porter haut et fort les propositions du Sgen-CFDT, en particulier aux prochaines élections de décembre.

Michel DE PEYRET



Sortir de la spirale, avec le Sgen !



AMMONITE
Bourgogne
Taille réelle

Expo Gare d'Austerlitz sur les fossiles du Muséum

Sommaire : P. 1 : éditorial. P. 2 : Avenir des services d'orientation. P. 3 : Importance des élections professionnelles. PP. 4 et 5 : Notre catalogue de rencontres et formations Automne 2018. P. 6 : Une expérience Montessori. P. 7 : Entretiens de carrière : témoignages. P. 8 : Evaluationnisme Blanquer – Sophrologie à l'école. Quand ? Comment ? – Contacts – Crédit photo : M. de PEYRET

Vers un état des lieux des services d'orientation d'Orléans-Tours

Le Rectorat a décidé de constituer un Groupe de Travail sur "l'état des lieux des Centres d'Information et d'Orientation " et "l'organisation de leurs activités".

La première réunion de ce GT a eu lieu le 11 septembre. Deux ou trois réunions de ce GT sur les CIO sont prévues d'ici la fin de l'année civile (le prochain aura lieu le 17/10).

Les souhaits du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général souhaite faire un état des lieux des services d'orientation au sens large (pas seulement les CIO) pour deux raisons principales:

- « *La loi opère des changements mais ne dit pas tout* »
- La cartographie mise en place en 2015 doit être remaniée (certains CIO sont devenus CIO d'Etat, d'autres ont déménagé...).

La consigne ministérielle demande **une plus grande proximité du Psy-EN dans les établissements** auprès des élèves mais le Secrétaire Général insiste sur le fait qu'il n'y a **pas de modèle unique** (c'est-à-dire pas forcément un CIO implanté dans un établissement). A priori, les Psy-EN ne seraient pas rattachés aux établissements, mais à un CIO qui serait le plus souvent en établissement.



La carte des CIO va être mise à plat ainsi que celle des emplois pour l'ensemble des personnels des CIO : les administratifs qui travailleraient dans un CIO implanté en établissement pourraient travailler aussi pour l'établissement, il y aurait également un rééquilibrage de la fonction des directeurs de CIO avec celle des Psy-EN (d'autant plus qu'il manque du personnel...)

Dans la loi, la Région peut organiser des actions d'information sur les métiers ... mais n'a pas la compétence de l'orientation (contrairement à ce que dit l'ARF [Association des présidents de Régions de France]).

Il semblerait que les « petits » CIO soient un modèle car proches de la population scolaire et du fait de leur petite taille, des structures qui répondent davantage aux besoins des populations.

Le Secrétaire Général insiste sur le fait que ce sont les services du Rectorat en charge des affaires immobilières qui doivent gérer les recherches d'hébergement, en aucun cas les directeurs de CIO.

Un groupe de travail sera constitué pour **rédiger un cahier des charges pour l'implantation des CIO**, ce qui n'avait pas encore été fait jusqu'à présent (notamment lors des déménagements de certains CIO...), avec des obligations à définir : par exemple, l'accessibilité...

En conclusion

Chaque CIO va être invité à rédiger (en équipe de CIO) un **bilan de fonctionnement** (forces et faiblesses, attentes...) sous un format libre (un recto verso peut suffire) ; le bilan sera co-signé du chef d'établissement hébergeur le cas échéant. Le bilan de chaque CIO sera remonté à l'IEN-IO (Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation).

Un **cahier des charges** sera rédigé sous la direction du CSAIO avec une secrétaire de CIO, un proviseur de lycée (qui a déjà vécu l'implantation d'un CIO dans son établissement) et d'une directrice de CIO (qui est élue SGEN-CFDT).

Maud RENE, élue CAPA SGEN-CFDT

LA POSITION DU SGEN-CFDT

Au cours du GT, le SGEN a déploré le **manque de considération de l'Etat envers les services d'orientation** et exprimé un sentiment d'amertume (les reproches sont nombreux en même temps que l'Etat se désengage de nos services) ainsi que le **mal être des équipes**. Les mauvaises (voire parfois très mauvaises) conditions de travail ont un impact sur le personnel.

Le SGEN demande que le Ministère donne aux CIO les moyens de remplir toutes les missions, d'être **visibles** et bien positionnés dans le champ du conseil en orientation pour **contribuer au SPRO en tant que service de l'Etat** sous l'autorité du Recteur dans le cadre de conventions Rectorat-Région.

Au vu de la complexification des parcours et de la multiplication des sources d'information, le **besoin d'accompagnement des jeunes et des familles** ne fait qu'augmenter. Il faut **rénover le service public d'orientation de l'Education Nationale, gratuit et de proximité**, en améliorant sa lisibilité (signalétique, communication, sites internet...), afin d'offrir des entretiens-conseil personnalisés, s'appuyant sur l'information dématérialisée notamment fournie par l'ONISEP et ses directions régionales.

Réussir les prochaines élections professionnelles

Tel est le défi auquel nous sommes confrontés tous les quatre ans désormais, comme l'ensemble des agents de la Fonction Publique. Et nous ne pouvons le relever qu'avec **le concours de tous nos adhérents et de nos sympathisants**, d'abord en formant nos listes de candidats, ensuite en faisant campagne pour nos propositions, enfin en votant et en faisant voter Sgen-CFDT !

Les différents scrutins

Le vote porte sur trois échelons :

- Au **niveau national** : les comités techniques ministériels (CTM) et les commissions administratives paritaires nationales (CAPN)

- Au **niveau local** : les comités techniques académiques (CTA) et les commissions paritaires académiques (CAPA : personnels gérés au niveau académique) et départementales (CAPD : instituts et profs d'école) ainsi que diverses commissions consultatives paritaires sur listes ou sur sigles (non titulaires).

- Au **niveau universitaire** : les CT d'universités, les CPE (commissions paritaires d'établissement), les CCP d'agents non titulaires etc.

Les **CAPA** concernent tous les personnels administratifs, d'enseignement (Agrégés, Certifiés, Profs d'EPS, PLP, PEGC), d'éducation (CPE), d'orientation (Psy-EN), de direction, de santé et sociaux.

LES PLUS IMPORTANTS DE TOUS CES SCRUTINS SONT CEUX POUR LES **COMITES TECHNIQUES** : C'EST EUX QUI **DETERMINENT LA REPRESENTATIVITE** DES DIFFERENTES ORGANISATIONS SYNDICALES, CE QUI A DES CONSEQUENCES EN TERMES DE **MOYENS** (TEMPS DE DECHARGE POUR L'ACTIVITE SYNDICALE, ACCES AUX INFORMATIONS, CAPACITE DE MIEUX INFORMER ET DEFENDRE LES COLLEGUES).

TOUS UNIS !



LES LISTES PRESENTÉES

PAR LE SGEN-CFDT ORLÉANS-TOURS

Afin de permettre à tous les électeurs de voter CFDT et de recueillir le maximum de suffrages pour notre syndicat, il est capital de pouvoir présenter des listes de candidats dans les commissions paritaires où sont suivies les carrières individuelles des collègues, notamment leurs mutations.

C'est pourquoi nous présenterons des listes dans presque tous les corps si nous arrivons à trouver assez de candidat·e·s, avec l'aide de tout·e·s ! Nous préparons nos listes pour :

- **les CAPA** : Aenes, Adjaenes, Agrégés, ASS, Certifiés et AE, CPE, personnels de direction, PLP, Psy-EN, Saenes...
- **les CAPD** : Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret...
- **les CCP** : Directeurs adjoints de Segpa, Directeurs d'établissement spécialisé.

Notre catalogue de formations - automne 2018

Des formations et des rencontres ouvertes à tous

En tant que **Syndicat Général de l'Éducation Nationale**, nous nous adressons à l'ensemble des personnels de l'académie, quels que soient leur fonction, leur catégorie et leur lieu d'exercice, car l'école a besoins de regards croisés pour mener à bien la réussite de tous les élèves.

Je suis intéressé-e : tenez-moi informé-e

Nous avons élaboré un **catalogue de rencontres et de formations syndicales ouvertes à tous les personnels, syndiqués ou pas**. Nous vous proposons pas moins de **7 rendez-vous** cet automne, abordant des **thématiques transversales ou catégorielles**.

Que vous soyez prof, personnel d'éducation, de direction, administratif, d'orientation, d'encadrement ou autre...

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de renseignements sur ces événements et sur les modalités d'inscription.



RENCONTRE : Psy-EN, parlons travail !

Une journée d'échange et d'information sur l'actualité des CIO, des DRONISEP, des Psy-EN, avec des ateliers participatifs et la présence de nos élues CAPA.

Le mardi 9 octobre 2018, de 9h30 à 16h30 à la Maison des Syndicats d'Orléans.

[Plus d'information ici](#)



RENCONTRES avec les personnels administratifs, au Rectorat et à la DSDEN du Loiret

Comme annoncé auprès des collègues que nous avons rencontrés en juin, nous prolongerons nos échanges en organisant 3 heures d'information syndicale.

Le mardi 2 octobre, sur les sites St Etienne et Marcel Proust du Rectorat, et à la DSDEN 45.

[Plus d'information ici](#)



FORMATION :

L'inclusion scolaire oui, mais...

L'inclusion scolaire, oui mais... Quels outils, quels moyens pour mieux accueillir et inclure en classe les élèves à besoins particuliers (non affectés en ULIS, Segpa, ITEP, primo-arrivants...).

Le 19 octobre 2018 de 9h30 à 16h30, à Saint-Avertin (37), avec la participation de Gwenaël Le Guevel (PE en Segpa, CRAP, membre du Conseil fédéral du Sgen-CFDT).

[Plus d'information ici](#)



FORMATION : Animation d'équipe

Un thème commun aux personnels qui travaillent en équipe et parfois dans un rapport hiérarchique : Comment animer vos équipes en utilisant des ressources constructives et respectueuses de tou-te-s ?

Dans la semaine du 12 au 16 novembre, au Lycée Marceau à Chartres.

[Plus d'information ici](#)

CONDITIONS DE TRAVAIL

FORMATION :

Bien-être au travail

Une journée de formation syndicale ouverte à tous pour discuter de nos conditions de travail, poser un diagnostic, et trouver des leviers pour améliorer nos conditions d'exercice.

Entre le 26 et le 28 novembre 2018 à Orléans.

[Plus d'information ici](#)

PREMIER DEGRÉ

FORMATION : 1^{er} degré et direction d'école

Vous constatez tous les jours l'accumulation des tâches administratives, la direction d'école constitue pour vous une surcharge de travail toujours plus grande. Participez à notre journée de formation et de réflexion sur les évolutions de l'école et la création d'établissements du 1er degré.

Le 6 novembre, à Blois.

[Plus d'information ici](#)



FORMATION : la Voie Pro...

Lycée professionnel, GRETA, MLDS... La Voie Pro continue est ballottée au gré des déclarations ministérielles. Construisons ensemble des revendications fortes issues du terrain.

Le 20 novembre, à Châteauroux, avec Vincent BERNAUD, Secrétaire National du Sgen-CFDT.

[Plus d'information ici](#)

*Veillez noter que nous n'avons pas encore défini de dates et de lieux précis pour certains des événements. N'hésitez pas à **compléter notre formulaire de renseignement** pour être tenu au courant des détails de l'organisation et des modalités d'inscription.*

***Une fois inscrit-e auprès du syndicat, déposez au plus tard un mois avant la date de la formation** votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre supérieur hiérarchique. Le formulaire doit préciser lieu, durée du stage et nom de l'organisme de formation (ICEFS-CFDT).*

Une expérience Montessori

Le Sgen-CFDT s'intéresse depuis longtemps à la pédagogie. Témoignage sur l'année 2017-2018 :

L'an dernier, sous l'impulsion de ma collègue de PS MS (petite et moyenne sections de maternelle) qui avait franchi le pas fin 2016 et à qui je dois beaucoup de ce que j'expose dans cet article, j'ai expérimenté dans ma classe de MS GS (moyenne et grande sections) une pédagogie de type Montessori. « *De type Montessori* » car :

- 1- Nous n'avions pas la quantité d'élèves et d'adultes requise.
- 2- Nous n'avions pas les moyens matériels suffisants.
- 3- Je n'étais pas entièrement convaincue que des GS, par exemple, puissent apprendre le nom des lettres dans les trois graphies ou comment former les lettres en cursif seuls devant leur atelier.

D'où **une pédagogie mixte** qui allie des ateliers individuels type Montessori et des ateliers de groupe.

N'ayant aucun matériel Montessori à ma disposition, j'ai vidé mes placards et j'ai réorganisé le matériel à ma disposition de façon à **créer des ateliers individuels**, une centaine.

Puis il a fallu songer à l'organisation pratique pour que les ateliers soient accessibles aux élèves et que ceux-ci puissent **s'en saisir avec un maximum d'autonomie**. Là, ce fut la débrouille car la mairie n'avait pas d'étagères appropriées. Heureusement, j'avais un petit stock inutilisé à la maison, qui fait très dépareillé dans la classe. Ma collègue avait acheté avec ses propres deniers des planches et fait fabriquer les étagères par son papa.

Puis il a fallu **réaménager la classe** qui était bien trop petite, un vrai casse-tête.

Ensuite, on a pris tous les ateliers en **photos** que l'on a réduites en petite taille, et plastifiées en plusieurs exemplaires. Une série a été collée sur le lieu de rangement des ateliers, les autres ont été aimantés. Ils ont servi de « **programme** » de travail pour les élèves, chaque enfant ayant une série de photos d'ateliers à réaliser à côté de son étiquette prénom.

Les photos servent également à constituer le **cahier de suivi** des élèves - très conséquent, ainsi que la **fiche d'évaluation quotidienne** (plus synthétique que le cahier de suivi car elle se réduit à 2 pages) qui sert à valider les ateliers réalisés par les élèves pendant la journée.

Cela m'a demandé **3 semaines de travail intensif au mois d'août**. Mais ce temps passé se rattrape tout au long de l'année car il n'y a plus qu'à renouveler le « programme » des élèves et l'évaluer, les activités étant déjà préparées.

J'utilise ces ateliers au moment de **l'accueil du matin** lorsque les élèves arrivent de manière échelonnée entre 8h35 et 8h45 (plus tard pour les retardataires) et cela se prolonge jusqu'à 9h10. **Les élèves savent donc immédiatement ce qu'ils ont à faire en arrivant**. Ils travaillent ainsi à **leur rythme** et je propose les ateliers en fonction de leurs besoins. Je propose également ces ateliers pendant les temps de latence entre deux ateliers de

groupe. Cela évite le désœuvrement et donc les débordements.

Je prévois un programme de **7 images par semaine pour les GS et de 6 pour les MS**. C'est en général suffisant pour les plus performants compte tenu de mon organisation. Si un élève a achevé son programme, il choisit un atelier de son choix mais **ne reste en aucun cas sans rien faire**.

Lorsqu'un enfant a fini son atelier ou s'il est en difficulté, la consigne est de lever le doigt pour solliciter l'adulte et d'attendre qu'il soit disponible. Celui-ci peut **valider l'atelier ou donner les explications nécessaires**. L'atelier sera validé une prochaine fois.

Après 9h10, je fonctionne de manière « classique » : regroupement, puis ateliers de groupe dirigés ou autonomes.

Au bout d'un an de ce fonctionnement, voici mon analyse :

- La mise en place est très longue et on fait avec les moyens du bord mais c'est très efficace ensuite avec un gain de temps au quotidien.
- On a parfois un grand moment de solitude lorsque l'ATSEM est occupée ailleurs et que la moitié de la classe sollicite l'adulte. La consigne de lever le doigt et d'attendre est respectée par très peu d'élèves, il faut la rappeler sans cesse.
- Le temps d'accueil pose problème car il faut immédiatement s'occuper des élèves et on ne peut plus accueillir. C'est aussi un moment où on peut dialoguer avec les parents ce qui fait défaut avec cette organisation. Je dois repenser ce moment l'an prochain.
- Les élèves ne sont jamais inactifs. Ils savent à quoi se référer et gagnent en autonomie.
- Le passage d'un mode de travail à un autre rythme positivement la vie de la classe.
- Cela développe le repérage dans l'espace car il faut trouver l'atelier et le ranger au même endroit. Le rangement demande une rigueur constructive.
- Chaque élève peut bénéficier d'un programme adapté et peut travailler à son rythme.
- Il doit gérer ses étiquettes programme : s'il a fini son atelier (validé ou non) il doit déplacer son étiquette pour signifier que l'atelier est réalisé. Cela apprend une méthode et une rigueur.
- Les élèves adhèrent bien à ce fonctionnement, ils intègrent les procédures, c'est pour eux une liberté sous contrôle positive pour tout le monde.
- L'évaluation est simple avec la fiche synthèse des ateliers.

Cette année, ma classe est PS GS. J'ai eu encore du travail pour l'été mais, cette fois, j'ai davantage anticipé.

Entretiens de carrière

Sur cette nouveauté arrivée avec le protocole **PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET REMUNERATIONS** (PPCR), le Sgen-CFDT Orléans-Tours a reçu quelques témoignages. En voici deux, significatifs :

Une collègue Prof d'École

Je suis un peu déçue car lors de la visite l'inspectrice m'avait indiqué que je me situais globalement entre « *très satisfaisant* » et « *excellent* ». Finalement, deux items sont jugés satisfaisants. J'imagine que la phase d'harmonisation est passée par là.

Comme je l'avais indiqué, cette possibilité d'avancement plus rapide est importante pour moi. En effet, j'ai commencé à enseigner en 2003 sur le tard et si la législation ne change pas, j'ai encore 7 années à faire, ce qui fait une carrière relativement courte pour arriver à grimper les échelons.

Par ailleurs, voici mon expérience sur « *le rendez-vous professionnel du 8ème échelon* ».

J'ai préparé la visite comme l'inspection que j'avais eue 2 ans auparavant. Un dossier avec la liste des élèves, mes programmations, emploi du temps, fiches intervenants extérieurs et le projet correspondant (musique), projet de l'année, projet d'école. Bref, le dossier habituel. J'avais également joint un document dans lequel je répertorie les élèves avec des difficultés particulières et ce qui est mis en place pour les aider (Rased, APC....)

En ce qui concerne la séance, j'avais préparé une séance de découverte, une séance de réinvestissement et une séance « routine », dans ma classe c'est la dictée corrigée/commentée.

Dans l'entretien qui a suivi nous n'avons pas vraiment parlé carrière, car l'enseignement est pour moi une reconversion et je ne pense pas en faire une deuxième ! En revanche, le reste de l'entretien a porté sur les séances observées, ainsi que mon organisation des enseignements de l'année car j'ai un CM1/CM2.

La visite m'a semblée similaire à ce que j'avais vécu auparavant, mais cela doit aussi dépendre des inspecteurs et du fait que les rendez-vous professionnels n'en sont qu'à leurs débuts.

Une collègue Certifiée

Je suis professeure-documentaliste au 8e échelon de la classe normale. Je rentrais l'année dernière dans le groupe de ceux qui doivent passer le rendez-vous de carrière. Ce dernier s'est déroulé en février 2018. J'ai d'abord reçu la visite de l'inspectrice, puis, une semaine plus tard, j'ai été reçue en entretien par le chef d'établissement.

La visite de l'inspectrice s'est déroulée comme une inspection "à l'ancienne" : une heure de cours avec les élèves, une heure d'entretien ensuite. Elle s'est ensuite entretenue avec le chef d'établissement. La séance s'est bien passée, du moins au niveau de l'inspection, car au niveau technique, il a fallu expliquer les avantages du moteur de recherche Qwant... sans internet, en panne justement ce jour-là ! Mais c'est dans ces moments -là qu'il faut savoir faire la preuve de son sens de l'improvisation.

J'ai trouvé en face de moi une inspectrice bienveillante, qui a balayé rapidement ma carrière et mes pratiques actuelles, ainsi que mes projets, relevant mes défauts mais proposant des solutions. Comme nous étions d'accord sur le diagnostic, l'entretien s'est cordialement déroulé.

En ce qui concerne l'entretien avec mon chef d'établissement, il a suivi la grille d'évaluation, mais comme nous communiquons plutôt bien en temps normal, nous avons continué pendant cet entretien.

En somme **ce rendez-vous de carrière ne m'a pas paru une révolution dans son déroulement** : une inspection traditionnelle ou presque, suivie d'un entretien tel que nous en connaissons déjà avec le chef d'établissement. Dans ces deux domaines, la qualité de l'entretien repose toujours en grande partie sur la qualité des relations des personnes en présence.

Avec l'application SIRHEN, les avis et rapports sont disponibles à dates fixées (en fin d'année scolaire). Il m'est arrivé d'avoir une inspection sans jamais avoir le rapport, malgré deux réclamations, alors j'apprécie le principe. Par contre certains enseignants avaient l'habitude d'avoir le rapport assez rapidement, ils devront attendre. Les contestations se font directement sur l'application, et nous sommes avertis automatiquement à chaque étape de validation. Parfois, l'automatisation a du bon, cela évite les problèmes de respect de délais.

**PARCOURS
PROFESSIONNELS**

**CARRIÈRES ET
RÉMUNÉRATIONS**

L'évaluationnrite de Blanquer

Témoignage, très concret, et très révélateur de la perversité ministérielle :

Message d'une PE le 19 septembre :

400 écoles ont été sélectionnées pour les évaluations anticipées pour permettre un étalonnage. Concrètement nous n'avons eu qu'une semaine pour faire passer ces évaluations (du 17 au 21 septembre) et nous devons saisir les résultats au plus tard le 23 !. Or le site pour la saisie n'était toujours pas ouvert le 19 ! J'ai demandé au service technique, ils ne savent pas : « Cela ne dépend pas de nous (au niveau académique) mais directement du ministère (la DEPP). Nous n'avons pas de calendrier. »

L'inspection n'est pas plus au courant.

Afin de tenir le délai, j'avais fait passer un cahier de français lundi et le cahier de maths mardi, sur lequel mes élèves ont planché près de 2 h. Malgré les instructions, j'ai divisé la séquence et j'ai laissé sortir mes élèves en récréation car ils n'étaient absolument plus concentrés. J'espérais pouvoir saisir ces cahiers durant le mercredi mais comme le site n'était pas ouvert cela n'a pas été possible.

Le ministère pense-t-il sérieusement que nous pouvons tout abandonner durant le week-end pour nous consacrer uniquement aux évaluations ? J'ai une vie sociale et familiale, et je ne passerai pas mon weekend dessus. J'ai également une classe à préparer. Les 5 h d'APC « offertes » ne couvriront même pas le temps que nous y passerons surtout si nous devons ajouter les entretiens avec les parents. Les autres enseignants ont eu un délai supplémentaire. On n'a encore rien vu venir pour nous et aucune compensation. Aucune considération !

Nouveau message le 20 septembre :

Maintenant le portail est opérationnel, j'ai saisi un livret de maths et un livret de français, 15 minutes ! Il m'en reste un à faire et saisir. (et je me débrouille plutôt franchement bien avec un ordinateur). Le ministère annonçait 13 minutes par élève.

Je vous fais suivre le mail que nous avons reçu ce matin du ministère. Le délai est allongé de deux jours ! Chance.

La sophrologie à l'école, quand et pourquoi?

Autre témoignage sur un sujet très différent :

A l'occasion d'un court stage dans mon collège, j'ai découvert l'utilité de la sophrologie en classe.

Ainsi, quand les élèves entrent dans la classe, pour qu'ils se posent, il est possible, à l'aide de différents exercices respiratoires, d'évacuer tout ce qui les dérange, de leur insuffler de l'énergie ou de leur faire adopter une respiration calmante.

On peut amener les élèves à penser à un endroit où ils se sentent bien, au calme, ou à visualiser et progressivement ressentir quelque chose de positif.

Marie-Claire



66 % de la cotisation est déductible des impôts

La cotisation revient donc au 1/3 de son montant seulement.

De plus la CFDT a enfin obtenu ce qu'elle demandait depuis des années : la transformation de cette déduction en **crédit d'impôt** afin que même les adhérent-e-s non imposables puissent en bénéficier.

Le Sgen-CFDT près de chez vous

Antenne du CHER

✉ Maison des syndicats
5 boulevard Clemenceau
18000 BOURGES
☎ 02 48 27 51 51
✉ 18@sgen.cfdt.fr

Antenne de l'INDRE

✉ Maison des Syndicats Louise
Michel 86 rue d'Aquitaine
36000 CHÂTEAUROUX
☎ 02 54 34 26 45
✉ 36@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIR-ET-CHER

✉ Maison des Syndicats
35/37 Avenue de l'Europe
41000 BLOIS
☎ 06 77 15 04 08
✉ 41@sgen.cfdt.fr

Antenne d'EURE-ET-LOIR

✉ 19-21 rue des Grandes Pierres
couvertes
28000 CHARTRES
☎ 06 88 08 70 05
✉ 28@sgen.cfdt.fr

Antenne d'INDRE-ET-LOIRE

✉ Maison des syndicats
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN
☎ 02 47 36 58 56
✉ 37@sgen.cfdt.fr

Antenne du LOIRET

✉ 10 rue Théophile Naudy
45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 58
✉ 45@sgen.cfdt.fr

Sgen-CFDT Orléans-Tours

📍 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLÉANS
☎ 02 38 22 38 59

Courrier électronique : orleans-tours@sgen.cfdt.fr

Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/sgen-cfdt-orleans-tours>